



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS, 2018)

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : rééditée de manière irrégulière

Demandeurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 4 octobre 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux pour l'année 2018.

L'enquête répond à une demande ministérielle et du secteur associatif de disposer d'éléments d'information permettant d'évaluer l'ensemble des minima sociaux et portant plus précisément sur les conditions de vie des bénéficiaires. Elle vise à éclairer le débat public sur les montants et leurs effets. En particulier, il y a une demande ministérielle d'une meilleure connaissance des bénéficiaires de la prime d'activité.

L'édition de 2018 s'inscrit dans la suite des trois précédentes éditions (2003, 2006 et 2012), afin d'actualiser les enseignements tirés. Elle met aussi l'accent sur la question des revenus, des dépenses et du « reste à vivre » des bénéficiaires de minima sociaux.

Alors que le débat public a surtout porté depuis la fin des années 1990 sur l'incitation au retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux d'âge actif, les questions sur le niveau de vie des bénéficiaires de minima sociaux reviennent sur le devant de la scène ces dernières années à la faveur notamment des débats sur l'évolution du pouvoir d'achat. Le poids grandissant des dépenses pré-engagées dans les revenus des plus modestes pose en effet la question de leur difficulté à « boucler leurs fins de mois ». Il s'agit donc de comprendre dans quelle mesure les bénéficiaires de minima sociaux ont des revenus leur permettant de vivre décemment. L'enquête prévue en 2018 vise à appréhender cette thématique tant dans ses aspects quantitatifs (mesure approchée d'un reste-à-vivre) que qualitatifs (conséquences en termes d'adaptation des modes de consommation, de privations, de recherche de ressources alternatives).

Deux nouveautés majeures sont introduites pour cette édition de 2018.

- Les bénéficiaires de la prime d'activité, mise en place au 1^{er} janvier 2016, vont être interrogés ce qui permettra d'obtenir des informations inédites sur ces personnes.
- Les départements d'Outre-mer (La Réunion et la Martinique) vont être intégrés à l'enquête.

Les principaux thèmes du questionnaire de 2018 sont les suivants :

- Situation familiale et professionnelle,
- Revenu et niveau de vie,
- Dépenses contraintes (logement, transport, énergie, téléphone...),
- Habitudes d'achat des produits courants,
- Privations matérielles, conditions de logement,
- Situation financière.

Ainsi, les thématiques « historiques » du questionnaire sont maintenues. Certains passages sur l'emploi, les dépenses ou les ressources seront allégés, notamment grâce aux appariements avec les données socio-fiscales et avec le panel tous salariés de l'Insee. Plus exactement, des données de ce panel sont incluses dans l'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS), base d'échantillonnage de l'enquête BMS. Certains modules seront développés : l'insertion sur le marché du travail, les relations aux organisations, l'image des différentes prestations ou les conditions de logement et plusieurs petits modules seront introduits : sur l'aide sociale départementale, le déclassement, la perte d'autonomie ou la connaissance des minima par exemple.

Il s'agit d'une enquête ponctuelle en une seule vague, qui vient compléter l'ENIACRAMS, dans lequel elle est échantillonnée, et permet d'apporter un éclairage supplémentaire aux trajectoires observées dans l'ENIACRAMS.

Les personnes enquêtées sont les allocataires d'un des minima sociaux suivant : revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité, ASS, AAH et allocations constitutives du minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées, ASPA et allocation supplémentaire du minimum vieillesse, ASV) au 31 décembre 2017 résidant en France métropolitaine, à La Réunion et en Martinique.

Au total, il est prévu d'interroger entre 8 000 et 10 000 allocataires de minima sociaux en France métropolitaine et entre 600 et 1 000 allocataires à La Réunion et en Martinique, répartis de la façon suivante :

- entre 2 200 et 3 000 allocataires du RSA,
- entre 2 100 et 3 000 allocataires de la prime d'activité,
- entre 1 400 et 1 800 allocataires de l'ASS,
- entre 1 450 et 1 800 allocataires de l'AAH,
- entre 1 450 et 1 900 allocataires du minimum vieillesse (ASPA ou ASV).

L'enquête se déroulera en face à face avec un enquêteur qui utilisera le logiciel CAPI. Elle sera réalisée par un prestataire choisi dans le cadre d'un appel d'offre.

Les revenus mensuels seront collectés en face-à-face mais afin d'appréhender au mieux les ressources de l'année 2018 des personnes enquêtées, les résultats de l'enquête seront appariés avec des sources administratives et d'autres fichiers existants :

- pour les ressources fiscales : appariement avec le fichier « revenus fiscaux » de l'INSEE ;
- pour les allocations familiales, les aides au logement et les prestations sociales : appariement avec les fichiers de la CNAF, de la MSA et de Pôle emploi ;
- pour les prestations vieillesse non imposables : appariement avec les fichiers de la CNAV, de la MSA et de la caisse des dépôts et consignation.

La collecte se déroulera entre octobre et décembre 2018. La passation du questionnaire durera en moyenne environ 1 heure. Le questionnaire ne comporte pas de question très sensible. Un bloc sera consacré à l'état de santé des personnes ainsi qu'aux financements des soins mais le questionnaire ne demandera pas de détails sur le type de pathologie.

Outre la DREES, le comité de pilotage est constitué de représentants de la DARES, de l'INSEE, de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), des organismes sociaux (CNAV, MSA, CNAF), de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de Pôle emploi, de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), du conseil d'orientation des retraites (COR), du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de la Direction générale du trésor (DGT), de la direction générale de l'Outre-mer (DGOM) et du Secours Catholique.

Les premiers résultats sont prévus pour septembre 2019. Le résultat des appariements sera disponible en 2021.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2018.